



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé  
et de la Sécurité sociale

N°1327  
Entrée le 15.10.2024  
Chambre des Députés  
Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 10.12.2024  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Claude Wiseler  
Luxembourg, le 15.10.2024  
Chambre des Députés

Madame la Ministre déléguée  
auprès du Premier ministre,  
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 15 octobre 2024

**Objet : Question parlementaire n° 1327 du 10 octobre 2024 de l'honorable Député Monsieur Claude Haagen et de l'honorable Député Monsieur Mars Di Bartolomeo concernant « Comptes de la sécurité sociale ».**

Madame la Ministre,

En date du 10 octobre 2024, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe de la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale et du Ministre des Finances.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au mardi 10 décembre 2024 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Santé  
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Depez